



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240025 Objet : Etang du Quinsac. Approbation choix CAO et demande de subventions
--

Mme Le Maire ;

Expose au Conseil le projet de travaux de mise aux normes du plan d'eau du Quinsac pour la gestion de la vidange sous la maîtrise d'œuvre du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze.

Présente les résultats de la consultation des entreprises dont les offres ont été remises sur la plateforme Achat public le 5 Avril 2024.

Les entreprises Astruc, Breuil, RMCL et Rivière ont répondu.

Suite à la présentation de l'analyse des offres, l'entreprise RIVIERE TP qui présente toutes les compétences pour ces travaux a été retenue. Le devis de travaux hors imprévus et maîtrise d'œuvre s'élève à 18 020.00 € H.T.

Mme Le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles à des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'ensemble des partenaires concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Valide l'offre de l'entreprise Rivière TP et autorise le Maire à signer les documents liés au marché,
- Sollicite l'aide la plus élevée possible auprès de l'ensemble des partenaires,
- Autorise le Maire à signer les conventions d'aides auprès des différents partenaires

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

**Le Maire,
Martine LAVERGNE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240026 OBJET : Financement stèle commémorative et table d'interprétation

Madame le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la prise en charge par la commune de la stèle et de la table d'interprétation. Les propositions retenues sont les suivantes :
 - Pour la Stèle Cédric MAHERAULT : 2 670 HT
 - Pour la table d'interprétation société SERI-PUBLI INTERSIGNAL : 9 138.10 HT.
- Précise que le souvenir français octroi une subvention pour la stèle à hauteur de 20 % soit 534 €.
- Sollicite le Conseil Départemental pour une aide à hauteur de 25 % pour cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- ◆ **Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette opération.**
- ◆ **Sollicite le Département pour une aide à hauteur de 25 %.**
- ◆ **Fixe le plan de financement comme suit :**
 - **Total des travaux HT : 11 808.10 soit 14 169.72 € TTC**
 - **Département 25 % : 2 952.02 €**
 - **Souvenir français : 534 €**
- ◆ **Autofinancement : 10 683.70 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

Le Maire,
Martine LAVERGNE



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour en mairie ;
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FORTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240027 Objet : Renouvellement bail commercial auberge

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet du renouvellement du bail commercial entre la commune de ST JULIEN AUX BOIS (bailleur) et M. BLANCO VALDES et Mme GREFF Céline Laurence (preneur) relatif à l'immeuble nommé « Auberge de St Julien aux Bois ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise :

- Mme le Maire à signer le bail commercial pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2023 pour se terminer le 30 juin 2032,
- Le présent bail aura lieu aux mêmes charges et conditions que les précédents baux,
- Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 5 561.36 € qui pourra être révisé à l'expiration de chaque période triennale suivant indice de référence indiqué dans le bail.
- Les frais des présentes et de leurs suites y compris le coût de la copie exécutoire à délivrer au bailleur seront acquittés par moitié par le bailleur et le preneur.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

Le Maire,
Martine LAVERGNE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240028A Objet : Approbation modification des statuts du SIEP au 1^{er} janvier 2025 suite adhésion de 4 communes.

Annule et remplace la délibération 20240028

Mme Le Maire ;

Expose au Conseil Municipal la demande d'approbation pour la modification des statuts du SIEPB suite à la demande d'adhésion au 1^{er} janvier 2025 au SIE du puy du bassin des communes d'AURIAC (partie régie), HAUTEFAGE, SAINT GENIEZ O MERLE et SERVIERES LE CHATEAU.

Le SIEP à approuvé par délibération en date du 09 avril 2024 l'adhésion des 4 communes citées précédemment et la modification des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (2 abstentions) :

- Approuve la modification des statuts du SIEP au 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

**Le Maire,
Martine LAVERGNE**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240029 OBJET: MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme le Maire,

- Informe les membres du Conseil Municipal de la décision du Conseil Communautaire en date du 21 mars dernier approuvant par délibération n° 2024-013 la modification de l'annexe 1 des statuts de la communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.
- Précise que cette décision concerne la modification de la liste des chemins de randonnée.
- Demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres **DECIDE** :

Article 1 : Le Conseil Municipal n'approuve pas la délibération 2024-013 prise par le conseil communautaire dans sa séance du 21 mars 2024, donne un avis défavorable pour la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de notifier la présente délibération à la communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

Le Maire, Martine LAVERGNE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240030 RENOUELEMENT CONVENTION POUR AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire ;

- Expose au Conseil Municipal que la convention pour l'implantation et l'organisation de l'agence postale conclue en 2015 avec la poste pour une durée de 9 ans arrive à son terme.
- Propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour une durée de 9 ans.
- Précise que l'ouverture de l'agence sera de 15 heures par semaine du lundi au vendredi de 09 h à 12 h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

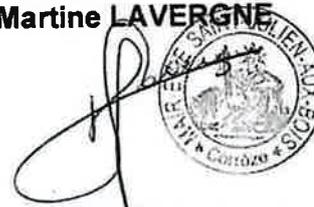
DECIDE

De renouveler la convention pour l'implantation et l'organisation de l'agence postale (15 heures par semaine du lundi au vendredi de 09 h à 12 h) pour une durée de 09 ans.

Autorise Mme le Maire de signer la convention et d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour son renouvellement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024

Le Maire,
Martine LAVERGNE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240031 Objet : Achat d'un ordinateur portable.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un ordinateur portable et de modifier le réseau.

Après consultation 2 fournisseurs ont fait des propositions

la société SAS ASB2I proposition pour un montant TTC 1 980 €. (Sans mise en service des logiciels Berger Levrault).

La société AMEDIA nous fait une proposition pour un montant de 2 410.35 € TTC (Avec mise en service des logiciels Berger Levrault).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres le Conseil Municipal :

- ◆ **Approuve la proposition de La société AMEDIA pour un montant de 2 410.35 € TTC (Avec mise en service des logiciels Berger Levrault).**
- ◆ **Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition.**
- ◆ **Le paiement s'effectuera en investissement.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

**Le Maire,
Martine LAVERGNE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DUPONT Maryline, DA FONSECA Isabelle MM. Combe Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, FOURTET Victor, JALADIS Gaëtan,

Absents : M. ALIX Jean-Yves.

Procuration de vote de M. ALIX Jean-Yves à M. COMBE Emmanuel.

Secrétaire de séance : DUPONT Maryline

20240032 Objet : Vote des subventions

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accorde les subventions suivantes.**
- **Rappelle qu'elles seront versées à condition que l'association fournisse son bilan financier, et le compte rendu de son assemblée générale**

AMIS DE ST PIERRE SUR MARONNE St Julien Aux Bois	100
CARREFOUR DE L'AMITIE ST PRIVAT	120
CAVALIERS DE XAINTRIE SAGI'RANCH St Julien Aux Bois	100
PETANQUE XAINTRICOISE Saint Privat	100
COMITE DES FETES St Julien Aux Bois	300
F.N.A.C.A. St Julien Aux Bois	150
FAMILLES RURALES ST PRIVAT	250
SOCIETE DE CHASSE St Julien Aux Bois	300
JEUNES AGRICULTEURS Saint Privat	150
AEX Saint Privat	100
APAXB Association Patrimoine Animation Xaintrie Blanche	150
SPRX Les comètes Saint-Privat-Pléaux-Xaintrie-Rugby	100
SPAUR Union sportive Argentacoise	50
Association parents d'élèves RPI ST JULIEN AUX BOIS/ST PRIVAT	150
Amis de la Bourrée 19220 ST PRIVAT	50
Comice agricole cantonal	150
SINTRI MEMORI St Julien Aux Bois	500

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mai 2024.

**Le Maire,
Martine LAVERGNE**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.